



24.4592

**Postulat Graf Maya.  
Kinder und Jugendliche  
vor schädlichem Konsum  
von sozialen Medien schützen**

**Postulat Graf Maya.  
Protéger les enfants  
et les adolescents  
de l'utilisation nocive  
des réseaux sociaux**

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 18.03.25

24.4480

**Postulat Vara Céline.  
Psychische Gesundheit  
von Jugendlichen und Exposition  
gegenüber sozialen Netzwerken.  
Was wird unternommen?**

**Postulat Vara Céline.  
Santé psychique des jeunes  
et exposition aux réseaux sociaux.  
Que fait-on?**

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 18.03.25

**Präsident** (Engler Stefan, erster Vizepräsident): Der Bundesrat beantragt die Annahme der Postulate.

**Graf Maya** (G, BL): Mit meinem Postulat bitte ich den Bundesrat, in einem Bericht aufzuzeigen, wie er Kinder und Jugendliche vor übermässigem und vor allem schädlichem Konsum von sozialen Medien schützen kann. Dabei soll er sich auch zu einem eventuellen Smartphone-Verbot an Schulen oder zu Zugangsbeschränkungen zu Medienplattformen wie Tiktok oder Instagram für Unter-16-Jährige äussern.

Es geht hier aber ganz klar erst einmal um eine fundierte Auslegeordnung für die Schweiz, denn das Thema brennt unter den Nägeln. Ich bin denn auch sehr erfreut, dass der Bundesrat bereit ist, mein Postulat anzunehmen. Es ermöglicht, dass anhand von Fakten eine Diskussion über Massnahmen im Bereich der Medienkompetenz stattfinden kann. Seit 2025, also seit diesem Jahr, gilt das Bundesgesetz über den Jugendschutz in den Bereichen Film und Videospiele. Dieses bietet Möglichkeiten zur Förderung von Medienkompetenz, doch leider hat der Bundesrat bis heute mit Verweis auf das Entlastungspaket 2027 keine finanziellen Mittel dafür vorgesehen.





Wichtig ist auch, die Regulierung von sozialen Netzwerken anzuschauen. Das muss stattfinden, hier ist ein grosser Handlungsbedarf. Denn immer mehr wissenschaftliche Studien zeigen, dass der übermässige Gebrauch von Smartphones und von sozialen Medien die Entwicklung von Kindern und Jugendlichen negativ beeinflussen kann, und zwar so, dass ihre psychische Gesundheit sowie ihre Lern- und Konzentrationsfähigkeit beeinträchtigt werden. Unsere Kollegin Céline Vara thematisiert das in ihrem Postulat und wird hierzu noch Erläuterungen machen.

Ich komme zum Schluss. Ich möchte mich herzlich bedanken. Es ist sehr wichtig, dass wir diese Auslegung zum Schutz der Kinder und Jugendlichen im Bereich der sozialen Medien vornehmen können. Es ist selbstverständlich, dass die Realisierung allfälliger Massnahmen zusammen mit allen Akteuren und insbesondere mit den Kantonen stattfinden muss. Ich möchte zum Schluss auch auf Artikel 67 der Bundesverfassung verweisen, der sagt, dass Kinder- und Jugendschutz eine Verbundaufgabe von Bund und Kantonen ist. So steht es in unserer Verfassung.

**Vara Céline (G, NE):** S'il y a une certitude aujourd'hui, c'est que les conséquences de l'exposition croissante des enfants aux réseaux sociaux et aux messageries électroniques doivent nous inquiéter. Il n'est plus question de savoir si ces outils influencent leur santé mentale, mais bien de mesurer l'ampleur de cette influence et d'envisager les régulations nécessaires pour garantir leur bien-être. Ma préoccupation est grande quand je vois à quel point la santé psychique des enfants, des adolescents et des jeunes adultes est malmenée. En 2021 est sortie une étude mandatée par l'Unicef avec le soutien de Z Zurich Foundation et de Zurich Suisse, réalisée par des chercheurs d'Unisanté. Elle visait à identifier les facteurs de risque et de protection pour la santé mentale des jeunes en Suisse et au Liechtenstein; 1097 enfants âgés de 14 à 19 ans y ont participé. Le résultat doit nous alarmer. Un tiers des 14 à 19 ans en Suisse et au Liechtenstein connaissent des problèmes psychiques; 37 pour cent des jeunes interrogés ont déclaré connaître des problèmes de santé mentale; 17 pour cent des jeunes présentant des symptômes de troubles de l'anxiété et/ou de dépression ont tenté de se suicider; 8 pour cent de l'ensemble des répondants ont déclaré avoir tenté de se suicider.

Le lien avec l'accès aux réseaux sociaux et aux contenus problématiques est connu. La Suisse est en retard. D'autres pays ont déjà réagi suite aux différents constats documentés et publiés. En effet, selon l'Organisation mondiale de la santé et une enquête menée par HBSC, plus d'un adolescent et d'une adolescente sur dix présentent des signes de dépendance aux réseaux sociaux, luttant pour contrôler leur utilisation et subissant des conséquences graves. Les filles sont davantage touchées par une utilisation problématique des médias sociaux que les garçons. Un tiers des jeunes sont en contact permanent avec leurs amis en ligne. Quant aux jeux numériques, 12 pour cent des adolescents et adolescentes risquent de développer un comportement problématique – une tendance qui touche davantage les garçons cette fois-ci.

Dans un contexte marqué par des crises multiples – changements climatiques, instabilité économique et politique, conséquences de la pandémie –, les réseaux sociaux exacerbent un sentiment de stress et d'anxiété. La difficulté à déconnecter, l'isolement social et les troubles du sommeil ne sont que quelques exemples des effets que nous observons. Il est donc primordial de mettre en place une régulation adaptée à la réalité numérique d'aujourd'hui.

Avec ce postulat, je demande au Conseil fédéral qu'il étudie plusieurs pistes d'action. Il s'agit d'identifier les mesures les plus efficaces pour protéger les jeunes. L'interdiction partielle ou totale de l'accès à certaines plateformes pour certaines catégories d'âge ou dans des contextes précis, comme le milieu scolaire, pourrait être une option. Certes, nous devons aussi tenir compte des aspects positifs des réseaux sociaux. Ils permettent par exemple de créer un lien, d'échanger des idées, de mobiliser pour des causes importantes. Cependant, lorsque leur usage devient excessif, ils perturbent le développement et altèrent l'équilibre psychologique. Le volume de consommation de ces médias joue un rôle clé. Une exposition trop importante se traduit par des habitudes alimentaires déséquilibrées, un manque d'activité physique et des problèmes de concentration. Enfin, nous devons nous appuyer sur la science pour guider nos décisions. Certaines études relativisent le lien direct entre l'utilisation des réseaux sociaux et la dégradation de la santé mentale, mais pointent un effet aggravant chez les jeunes déjà vulnérables. Si les réseaux sociaux ne sont pas la cause unique des problèmes de santé mentale de nos jeunes, ils amplifient des facteurs de risque existants, comme la solitude ou la pression sociale. Nous avons la responsabilité de protéger nos enfants. Il nous revient de leur garantir un environnement aussi sécurisé que possible et qui favorise leur développement personnel et leur santé mentale. C'est pourquoi je remercie infiniment le Conseil fédéral pour son soutien au postulat.

**Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale:** La décision de quelques pays de restreindre, voire d'interdire, aux moins de 16 ans l'accès à des plateformes de réseaux sociaux a déclenché de vifs et intenses



débats dans notre pays aussi. Ces débats et les questions soulevées concernent la santé mentale des jeunes; ils sont d'une actualité véritablement évidente. Ces débats suscitent de vives inquiétudes, mais laissent aussi certains parents désespérés. Bref, c'est une question de société qui nécessite désormais une attention de nature politique.

Nous le savons toutes et tous, cela a été dit, que les réseaux sociaux ont fondamentalement changé notre relation au monde et le monde même au cours des 20 dernières années. Nous avons toutes et tous fait l'expérience que ces réseaux peuvent devenir ou deviennent des vecteurs de

**AB 2025 S 284 / BO 2025 E 284**

discours de haine, de harcèlement ou d'exclusion; les enfants ou les jeunes sont particulièrement exposés à ces phénomènes parce qu'ils sont vulnérables.

Ces dernières années, cela a également été mentionné, de nombreuses études ont été publiées au sujet des réseaux sociaux, au sujet de leur utilisation par les jeunes et au sujet des effets possibles qu'ils peuvent avoir ou qu'ils ont sur le développement de leur bien-être, que ce soit le bien-être physique ou psychique. Les résultats de ces études sont parfois contradictoires, et il n'y a pas de consensus parmi les experts, d'où la nécessité de mener des investigations pour avoir un rapport sur ce sujet.

Attentif aux enjeux soulevés par les deux postulats, le Conseil fédéral est convaincu qu'il est nécessaire d'analyser la question de l'utilisation des réseaux sociaux, de voir les effets sur les jeunes et d'examiner s'il convient d'agir et comment il conviendra d'agir et dans quels domaines. Par contre, je me dois de préciser d'ores et déjà que, par rapport à la répartition des compétences, le Conseil fédéral ne pourra pas se positionner sur la question également très sensible du postulat Graf Maya d'une interdiction du téléphone portable dans les écoles, parce que cette question, qui est aussi débattue et sensible, relève de la compétence des cantons ou des directions d'école – l'ancienne conseillère d'Etat en charge de l'éducation en sait quelque chose, comme d'autres personnes dans la salle. Toutefois, rien n'empêche d'avoir un débat sur le rôle d'une interdiction ou non dans le domaine scolaire, étant donné que, il y a déjà quelques années, on était convaincu de la pertinence de se poser la question non seulement du rôle du téléphone portable, mais aussi de l'utilisation des ordinateurs comme outils pédagogiques et comme vecteurs pédagogiques, et pas seulement comme une fin en soi. L'important, c'est l'utilisation, l'apprentissage, la maîtrise des médias sociaux ou des réseaux sociaux, d'autant que l'interdiction seule rend la chose parfois encore plus intéressante du fait de l'intérêt à la transgresser. L'école a une dimension pédagogique en accompagnant les apprentissages pour mettre les réseaux sociaux, le téléphone, les tablettes et autres à l'endroit où ils doivent être.

Bref, le Conseil fédéral considère que l'impact sur la santé mentale est important, il doit être pris en considération et vous invite, comme cela a été dit, à accepter les deux postulats.

**24.4592, 24.4480***Angenommen – Adopté*